

Image not found or type unknown



## Revenus fonciers déclaration

Par **Antoinetoin**, le **22/04/2019 à 15:09**

Bonjour, rnJe suis propriétaire d'un appartement nu et d'un meublé, tous deux acquis fin 2018. rnPour l'année 2018, les revenus issus de ces biens sont de 0 euro. rnDéclarer ce chiffre sur une annexe est-il nécessaire ? rnJ'ai seulement mentionné celui-ci à la fin de la déclaration dans le commentaire, en expliquant la situation. rnMerci pour votre réponse. rnAntoine

Par **flocroisic**, le **29/04/2019 à 00:32**

BonjourrrnLe non meublé a été investi sous quel régime, le pinel ?